

COMMUNE DU WEMMEL
Collège des Bourgmestre et Echevins
jeudi 29 juillet 2021

Liste des décisions

SECRETARIAT

1. **Procès-verbal du Collège des Bourgmestre et Echevins du 15/07/2021..** Le procès-verbal est approuvé.

SERVICE DU PERSONNEL

2. **Service du personnel.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord avec les changements des jobs étudiants / moniteurs pour le mois d'août 2021.
3. **Liste des candidatures retenues pour un poste de collaborateur administratif avec constitution d'une réserve de recrutement (C1 - C3).** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide des candidats au dossier complet qui participeront aux épreuves de sélection pour un collaborateur administratif et de la constitution d'une réserve de recrutement (C1 - C3).
4. **Epreuves de sélection pour un collaborateur administratif (C1-C3): désignation des membres du jury.** Les membres du jury pour les épreuves de sélection d'un collaborateur administratif ont été désignés.
5. **Service du personnel - consolidation AT.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins est d'accord avec la date de consolidation et la guérison sans séquelles.

URBANISME

6. **Avant-projet pour la construction d'une maison plurifamiliale.** L'avant-projet est discuté en séance.
7. **Division d'un bien - Chaussée Romaine.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'émet aucunes remarques.
8. **Division d'un bien - Rue Fr. Robbrechts.** Le Collège émet des remarques sur cette division.
9. **Reprise sur le registre des autorisations - G/8.2021.** La construction a été reprise sur le registre des autorisations.
10. **Droit de préemption: 139917.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'exerce pas le droit de préemption.
11. **Droit de préemption: 140103.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'exerce pas le droit de préemption.

12. **Droit de préemption: 140118.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'exerce pas le droit de préemption.
13. **Droit de préemption: 140512.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'exerce pas le droit de préemption.
14. **Droit de préemption: 140579.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'exerce pas le droit de préemption.
15. **Audience dans le cadre d'un recours sur un projet d'environnement pour la construction de lucarnes.** Le collège des Bourgmestre et Echevins ne participe pas à l'audience du 03/08/2021.
16. **Demande d'un permis d'environnement pour la transformation d'une habitation - Autorisation conditionnelle.** Le permis est octroyé sous conditions.
17. **Demande d'un permis d'environnement pour la régularisation d'une transformation et le placement d'une clôture - Autorisation conditionnelle.** Le permis est octroyé sous conditions.
18. **Demande d'un permis d'environnement pour la construction d'une habitation - Refus.** Le permis est refusé.
19. **Demande d'un permis d'environnement pour la construction d'une couverture de terrasse - Refus.** Le permis est refusé.
20. **Demande d'un permis d'environnement pour la construction d'une cabine à haute tension préfabriquée d'utilité publique - Autorisation conditionnelle.** Le permis est octroyé sous conditions.
21. **Demande d'un permis d'environnement pour la transformation d'une habitation - Autorisation conditionnelle.** Le permis est octroyé sous conditions.
22. **Demande d'un permis d'environnement pour la transformation d'une habitation - Autorisation.** Le permis est octroyé.
23. **Demande d'un permis d'environnement pour le placement de 2 containers de classe - Autorisation.** Le permis est octroyé.

CPAS

24. **La recherche de source - prolongation de la subvention.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins se déclare d'accord avec l'avenant au contrat avec l'Agentschap Zorg en Gezondheid concernant la recherche de source et la subvention pour les administrations locales.

ECONOMIE LOCALE

25. **Emplacement des forains + plan de la fête foraine août 2021.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins attribue les emplacements aux forains et approuve le plan de la fête foraine août 2021.

COMMUNICATION

26. **Publicité pour une maison lauréate pour le prix de l'immobilier.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord de promouvoir la participation au Prix de l'Immobilier 2021 avec la "Villa Mon Désir".

MISE A DISPOSITION

27. **Demande de matériel - RLTC : 18 barrières nadar.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord pour la mise à disposition de 18 barrières nadar.

SERVICE JURIDIQUE

28. **Commune de Vilvoorde VS Wemmel.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de la synthèse des conclusions.

MILIEU

29. **Notification d'un projet d'évaluation des incidences environnementales concernant la politique agricole commune 2023-2027.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de la notification d'un projet d'évaluation des incidences environnementales concernant la politique agricole commune 2023-2027.

MOBILITE

30. **Ordonnance de police: Marché annuel 2021.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve l'ordonnance de police pour l'organisation du "Marché annuel".
31. **Modification de l'ordonnance de police concernant la rue Hamme.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve l'ordonnance de police concernant la rue Hamme.

FINANCES

32. **Adaptation n°3 du plan pluriannuel 2020-2025.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de porter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.
33. **Oppositions à la taxe sur les établissements économiques 2020.** Les réclamations pour la taxe sur les établissements économiques sont déclarées recevables et fondées.
34. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
35. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
36. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques est déclarée recevable et fondée.
37. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques est déclarée recevable et fondée.
38. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
39. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.

40. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques est déclarée recevable et non fondée.
41. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
42. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
43. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
44. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
45. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
46. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
47. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques - 2020 est déclarée recevable et fondée.
48. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques - 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques est déclarée recevable et fondée.
49. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
50. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques - 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
51. **Opposition à la taxe sur les établissements économiques - 2020.** La réclamation pour la taxe sur les établissements économiques 2020 est déclarée recevable et fondée.
52. **Bons de commande : approbation.** Les bons de commande ont été approuvés.
53. **Mandats : approbation.** Les mandats ont été approuvés.

JEUNESSE

54. **Conseil de la Jeunesse 28/06/2021.** Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance du rapport du Conseil de la Jeunesse du 28/06/2021.

PATRIMOINE

55. **Construction de la piste cyclable provisoire à la rue Limburg Stirum et approbation du cahier des charges.** Approbation du cahier des charges n° 2021-024 et estimation de la mission "AR: Routes - ACT: Construction de la piste cyclable provisoire à la Limburg Stirum", établie par le service affaires territoriales Patrimoine/Mobilité.

SECRETARIAT

56. **Varia.** Points divers discutés en séance.

